

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 726**

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 726 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 4 mars 2024, intitulé : « **Règlement numéro 726 autorisant les travaux d'aménagement du parc Aurel-Letendre pour un coût de 3 480 000 \$ et décrétant un emprunt de 3 480 000 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, les 18, 19, 20, 21 et 22 mars 2023;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 24 avril 2024.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 7 mai 2024.



Me André Cordeau  
Greffier par intérim